

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
N° CONVENTION CZZ 1813.01 A

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

GESTION DES FORETS NATURELLES ET APPROVISIONNEMENT
DURABLE EN BOIS DES VILLES DU SAHEL

Projet FONABES



CIRAD, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIFOR, Center for International Forestry Research
ONFI, Office National des Forêts internationales

Compte rendu de mission à Niamey Appui UCC Niger du 11 au 14 avril 2017

Compte rendu succinct de mission

UCC	: Niger
Rédacteurs	: Pierre Montagne, Idrissa Oumarou
Date	: du 11 au 14 avril 2017
Lieu	: Niamey
Objet	: Appui à l'Equipe UCC Niger
Ordre du jour	: 1/ Composante 1a : Rédaction SDACD Niamey 2/ Composante 1b : Rédaction SDAFC 3/ Composante 2a : - BEIE : Etat d'avancement des travaux d'élaboration des PSG, - DGEF : Validation des PAGS 4/ Composante 2b : - DN : Propositions pour la restructuration des SLG - DN : Lancement des travaux pour la restructuration des SLG 5/ Composante 3a : - Debout Niger : Diagnostic sur le blocage du CFD - DGEF : Préparation Développement CFD 3 communes et mise au point BDD de suivi 6/ Composante 3b : - BEIE : Mission harmonisation des politiques forestières bois-énergie des 3 pays FONABES 7/ Composante 4a : - Suivi des prix des Combustibles Ligneux - INRAN / DGEF : Etude Suivi-environnemental (étude comparative Baban Rafi – Makalondi/Tientiergou) 8/ Composante 4b : - Comité de bassin : Quelle stratégie de développement 9/ Composante 5 : - Préparation atelier scientifique « gestion des ressources forestières et changement climatique) AGRHYMET – Fonabes – DGEF – INRAN – Cirad – SCAC - Universités - Point site web www.fonabes.org

1. Introduction

La mission du chef de projet, accueillie par le responsable UCC Niger, a été organisée du 11 au 14 avril 2017. Le calendrier de travail préalablement établi (voir annexe) a été exécuté à 100%.

2. Composante 1

2.1 Composante 1a : rédaction SDACD

La consolidation du Schéma Directeur d'Aménagement en Combustibles Domestiques (SDACD) de Niamey s'est poursuivie par la relecture par le responsable UCC Niger du draft transmis par le chef de projet. Cette consolidation pourrait être achevée d'ici le 22 avril 2017. Le travail de mise en forme réalisé sur le SDACD de Bamako permettra de faire la même chose sur celui de Niamey et d'avoir ainsi pour la réunion des UCC à Bamako (24 au 29 avril 2017) deux SDACD prêts pour diffusion.

2.2 Composante 1b : rédaction des SDAFC

Il n'a pas été fait de point d'avancement de la rédaction des trois (3) Schémas Directeurs d'Aménagement Forestiers Communaux (SDAFC) des Communes cibles (Makalondi, OuroGuéladjo, et Say). Le point sera fait à Bamako lors de la réunion des UCC.

3. Composante 2 : élaboration et mise en œuvre des PAGS/PSG

3.1 Composante 2a : Elaboration des PAGS et validation

3.11 Rédaction et validation des PAGS

- Après la réunion organisée le 12 avril 2017 à la DGEF (voir CR spécifique), il a été retenu de préparer un TDR pour le consultant aménagiste pour assurer la rédaction des 9 PAGS / PSG en relation avec le consultant cartographe. La date de livraison de ces PAGs devrait être au plus tard le 31 mai 2017.
- Le processus de validation sera précisé par la DGEF notamment au regard des réunions prévues en mai 2017 par le gouvernement qui doit préciser les modalités d'application des décrets de 2016 de transfert de compétences aux communes et aux régions).

3.12 Mise en œuvre

- La mise en œuvre des PAGS doit se faire à partir du 1^{er} juillet 2017 dès que les travaux de l'encadreur auront permis la restructuration des SLG et aussi d'assurer les formations des bûcherons ainsi que la mise en place des outils d'aménagement et de gestion (cahiers des gestionnaires pour le suivi des stocks, des recettes fiscales etc..)

3.2 Composante 2b : Restructuration SLG (méthodologie)

La consultante sociologue a remis son rapport final sur lequel des observations ont été faites avec le responsable UCC. Il est attendu que plus de précisions soient données notamment sur les résultats des enquêtes faites lors de la mission de terrain.

3.3 Composante 2b : Travaux DN

L'encadreur doit également être en mesure, à partir de ces éléments, de fournir son propre plan d'action. L'objectif reste, le concernant que les SLG soient restructurées avant la mi-mai 2017.

- Organisation d'AG
- Elections de bureaux des SLG
- Etc..
- Le travail de cet encadreur-animateur se fera sous l'étroit suivi accompagnement du responsable UCC Niger. Des réunions hebdomadaires devront être réalisées pour faire le point et ajuster au mieux le calendrier d'intervention de l'animateur.

- Il s'agira dès lors de proposer des séances de formation des membres des SLG.

4. Composante 3 : CFD et politique forestière

4.1 Composante 3a

4.11 Analyse diagnostic de l'expérience CFD Gesforcom

La mission du consultant CFD est engagée.

L'opportunité de le faire venir à Bamako pour la réunion des UCC du 23 au 29 avril 2017 s'avère impossible.

4.12 DGEF / Méthodologie

Comme il avait été arrêté lors de la mission antérieure, la méthodologie d'approche de la DGEF pour le développement de la composante 3 du projet et en particulier des modalités de relations conventionnelles n'a pas été abordée. Il s'agira de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion UCC (Bamako, 23 au 29 2017).

4.13 DGEF / BDD

Ce point, discuté avec le DGA / DGEF lors de la dernière mission, n'a pas été repris.

Il s'avère qu'il est important que la DGEF prévoit d'affecter un agent forestier d'un niveau bac + 5 qui soit directement responsabilisé à la maintenance de cette BDD centrale. **Le responsable BDD doit appuyer la DGEF pour identifier cette personne ressource.**

4.2 Composante 3b

4.21 Harmonisation des politiques forestières dans les 3 pays

La mission du consultant nigérien « harmonisation des politiques forestières bois-énergie pour l'approvisionnement des villes en combustibles ligneux » se poursuit par le Burkina Faso (10-15 avril 2017). Les résultats finaux sont attendus vers la mi-mai.

Une discussion a permis de dégager l'idée que la réunion des DG des forêts des 3 pays pourrait se dérouler à Niamey à la mi-juin 2017 (3 DG chargés des forêts et d'un de leurs responsables techniques).

5. Composante 4a

5.1 Suivi des prix

Les travaux d'enquêtes prix ont été réalisés dans les 3 pays au cours de la première semaine de mars 2017. Les saisies et traitements des données sont achevées.

Le consultant BDD 3 pays doit s'assurer de la qualité des résultats obtenus pour préparer le rapport final en relation avec le chef de projet.

Il est envisagé selon l'évolution de faire une réunion 3 pays des consultants BDD à Ouaga première quinzaine de mai 2017.

5.2 Suivi environnemental

- Il a été souligné que les données brutes sur des inventaires réalisés il y a une vingtaine d'années dans le massif de Baban Rafi et dans celui de Tientiergourestent attendues

5.3 Composante 4b : comité de bassin

La tenue d'une réunion du Comité de bassin est conditionnée entre autres par la disponibilité des résultats issus du traitement des données des enquêtes réalisées.

6. Composante 5

L'organisation du colloque scientifique « Gestion des ressources forestières des territoires périurbains et changement climatique » a été confirmée en relation avec l'Université de Niamey pour début décembre 2017.

Le document d'annonce est en cours de finalisation ainsi que la demande de confirmation des deux responsables de la thèse d'Abdoukarim Boubacar (pour présentation au SCAC et prise en charge des coûts de mission)

7. Recommandation

Des Concertations communales sont en préparation dans les trois Communes cibles du Niger et seront l'occasion de discuter, entre autres, du projet de convention pour la mise en place des GTGD.

Annexe 1 : Programme trimestriel prévisionnel de l'UCC Niger / Projet FONABES									
Libellé activités	Avril	Mai		Juin		juillet		Août	
	15 - 30	1 - 15	16 - 31	1 - 15	16 - 30	1 - 15	16-31	1 - 15	16 - 30
C1.b : SDAFC	Concertations communales pour : respect des quotas, Diagnostic fonctionnement MR, Projet de convention mise en place GTGD		Présentation et validation des SDAFC						
C2.a : Elaboration des PAGS, validation et mise en œuvre	Elaboration TDR pour experts forestier et cartographe	Elaboration des PAGS/PSG		Préparation logistique pour présentation des PAGS/PSG aux GTGD élargis aux services techniques		Processus à suivre pour la validation des PAGS (en collaboration avec DGEF)			
C2.b : Préparation de la restructuration des marchés ruraux	Finalisation de l'étude diagnostic sur le fonctionnement des SLG	Mise en œuvre des recommandations issues de l'étude sur le diagnostic du fonctionnement des marchés ruraux de bois			Encadrement des SLG pour garantir leur fonctionnalité et leur pérennité				
C3.a: CFD:	Etude diagnostique en vue de trouver les éléments de réponse aux causes profondes qui ont conduit à l'arrêt du CFD en 2012		Observations et finalisation du rapport d'étude pour connaître les causes profondes de l'arrêt du CFD en 2012		Présentations des résultats de l'étude sur l'arrêt du CFD en 2012		Disposition à prendre et modalités de relance du CFD à la DGEF, dans les département et dans les Communes cibles		
C3.b : Harmonisation des politiques forestières	Rapport factuel et rapports techniques pays et synthétique	Observations et finalisation du rapport d'étude sur la convergence des politiques BE, et perspectives			Présentations des résultats de l'étude "Harmonisation des politiques forestières "		Note de présentation à l'intention des DG pour leur approbation en vue de la Réunion de hauts responsables de l'environnement des 3 pays (13 à 20 pers dont les DG)		
C4.a : Suivi-environnemental	Etude comparative : disponibilité des données d'inventaire pour une période suffisante		Proposition d'un cadre méthodologique		Obtention de non objection et lancement de l'étude		Collecte de données, analyse, et interprétation		
C4.b : Suivi des prix	Traitement des données d'enquête du suivi des prix			Rédaction par UCC du rapport de synthèse			Réunion du Comité de bassin		
Autres : Atelier scientifique	Envoi TDR au comités d'organisation et au comité scientifique avec confirmation de la date du colloque		Envoi des TDR du colloque aux personnes pressenties pour faire des communications et confirmation de la date du colloque au SCAC		Confirmation et accord des personnes communicantes		Suite des préparatifs du colloque		

Annexe 2 : Programme de travail du Chef de projet au Niger du 12 au 13/04/2017

	Mardi 11.04.2017	Mercredi 12.04.2017	Jeudi 13.04.2017	Vendredi 14.03.2017
<u>Matin</u>		<u>Réunion DGEF</u> Ordre du jour: - Présentation rapport étape 3 consultant PAGES - Processus de validation des PAGES; Participants: - DGEF: Col IbroAdamou; Lieu : DGEF Heure: 8h	Travail avec UCC Niger - Composante 1a SDACD - Composante 4	Départ chef de projet
Après-Midi	Arrivée chef de projet		-	

COLLOQUE NATIONAL

« GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES DES TERRITOIRES PERIURBAINS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE »

1. Contexte

L'Afrique, dans toute sa diversité écologique, sociale et économique, est le seul continent où le bois, comme source d'énergie domestique, va continuer à prendre une part prédominante dans les prochaines décennies et restera pour encore longtemps, la ressource énergétique principale des ménages tant en milieu rural, qu'en milieu urbain.

Les forêts, en particulier périurbaines dans le contexte de fort accroissement démographique marqué par le doublement des populations urbaines et rurales et leurs besoins énergétiques, jouent un rôle essentiel dans la fourniture de bois de feu et charbon de bois et les relations villes/forêts sont devenues un des enjeux majeurs, en ce début du XXI^{ème} siècle, de la gestion durable des ressources forestières.

La démographie et l'urbanisation accélérée de l'Afrique transforment radicalement les repères socio-économiques des populations urbaines et rurales. Les dynamiques de croissance, disponibilité et gestion de la ressource ligneuse sont souvent des éléments méconnus dans les zones périurbaines. Cette ressource est incluse dans une gestion globale de l'espace et de territoires où d'autres acteurs perturbent souvent les relations liées à sa dynamique.

Le Niger n'échappe pas à cette réalité avec un accroissement démographique urbain et rural continu depuis une vingtaine d'années de l'ordre de 4% par an et une pression sur les terroirs forestiers croissante. Le pays s'est ainsi engagé dans de nombreuses actions de gestion des ressources forestières. Le changement climatique est aussi devenu une autre contrainte forte et il convient de mettre en relation les actions de gestion durable de ces formations forestières des bassins d'approvisionnement des villes et leur impact sur ce changement climatique.

Nombre de colloques et séminaires ont été organisés sur des thématiques comme la gestion des ressources naturelles, la sécurité alimentaire, l'évolution des systèmes agraires, l'évolution démographique en rapport avec la pression sur les ressources, etc. Mais la thématique de l'urbanisation et ses impacts sur le monde rural est peu mise en avant. Pourtant elle est bien au cœur des enjeux actuels du développement agricole et rural dans les zones périurbaines.

Il apparaît dès lors important de se pencher sur cette question de la gestion de la ressource bois-énergie pour l'approvisionnement des villes en particulier de Niamey et de ces impacts possibles sur le changement climatique.

2. Objectifs

Le colloque se veut un espace d'échange sur toutes les dimensions de la gestion des ressources forestières dans les zones périurbaines au Niger. Ce sera un moment de partage et de capitalisation des expériences passées et des leçons apprises et aussi, et surtout, de réflexion sur des orientations nouvelles pour une politique et une gouvernance multisectorielles de la gestion des ressources naturelles.

Il sera, pour les participants une opportunité pour présenter des communications relatives à des travaux autour de ces questions.

3. Participants

Le colloque regroupera de 30 à 40 participants soit des décideurs politiques, des partenaires techniques et financiers, ONG et organismes publics, experts, enseignant-chercheurs, chercheurs, cadres techniques, acteurs régionaux et locaux du développement rural.

Le comité d'organisation du colloque assurera la prise en charge des frais relatifs à l'organisation de ce colloque selon les modalités exigées par les partenaires financiers.

4. Organisation du colloque

4.1 Comité d'organisation

Le comité d'organisation du colloque sera constitué de X personnes :

- Président : Dr. Idrissa Oumarou, responsable de l'UCC Fonabes Niger
- Vice-Président : M. IbroAdamou, DGA DGEF
- Secrétaire 1 : XX, Faculté d'Agronomie
- Secrétaire 2 : M. Souley Doudou, responsable BDD Fonabes
- Secrétaire 3 : Mme IchaouMariama

4.2 Comité scientifique

Le comité scientifique du colloque sera constitué de X personnes :

- Président : Pr. AmboutaKarimou, Professeur titulaire des universités ;
- Vice-Président : Dr. Aboubacar Ichaou, Directeur Général INRAN
- Membres :
 - Pr. SanoussiAtta, Chef du département de la Formation et de la Recherche, Centre Régional AGHRYMET ;
 - Pr. Mohamed Gafsi, Université de Toulouse ;
 - M. Régis Peltier, Chercheur Cirad Montpellier ;
 - Pr. Adam Toudou, Enseignant-Chercheur à la faculté d'agronomie de l'UAM;
 - Pr. Marichatou, Doyen de la Faculté d'agronomie de l'UAM.
- Secrétaire : M. Pierre Montagne, Chef de projet FONABES

4.3 Déroulement du colloque

4.31 Date et lieu

- La période envisagée est du 5 au 7 décembre 2017;
- Lieu du colloque : EMIG, Université de Niamey.

4.32 Programme

Le colloque se déroulera sur trois (3) jours suivant le programme prévisionnel ci-après :

- jour 1 : ouverture et présentations 1 à 5 ;
- jours 2 : visite de terrain dans la commune de Say, sites du projet FONABES de Bango et Tientiergou ;
- jour 3 : présentations 6 à 11, synthèse et recommandations.

GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES DES TERRITOIRES PERIURBAINS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Du 5 au 7 décembre 2017

INVITATION

L'Université AM de Niamey, le Centre Régional AGRHYMET, l'INRAN, le SCAC/Ambassade de France, et le CIRAD / Projet FONABES organisent à Niamey les 5, 6 et 7 décembre 2017 un colloque national sur la « Gestion des ressources forestières des territoires péri-urbains et changement climatique ».

Le programme provisoire de cet atelier est le suivant :

- première 1/2 journée : ouverture et présentation du SDACD de la ville de Niamey,
- deuxième 1/2 journée : communications,
- deuxième journée : visite de terrain département de Say,
- troisième journée : communications et clôture

LISTE DES PARTICIPANTS PRESENTIS

(à compléter éventuellement sauf participants régionaux)

Institutions	Intervenants et participants invités	Nombre de personnes prévues
Total		40
Institution/structure participante	Auteurs de communications pressentis	16
CIRAD / FONABES	Pierre Montagne + Dr. Idrissa Oumarou	2
Université de Toulouse	Pr. Mohamed Gafsi + AbdoukarimBoubacar	2
Faculté d'agronomie Niamey	Pr Adam Toudou	1
INRAN + CIRAD	Dr. Ichaou Aboubacar + Régis Peltier	2
CR AGRHYMET	Pr SanoussiAtta + Dr MaguetteKaire	2
INRAN + DGEF	Dr. Abdou Amani + AssoumaneGarba	2
Université de Niamey, département de géographie)	Pr. Issa Ousseini	1
Université de Maradi	?	1
INRAN / DS	?	1
Autre (à préciser ultérieurement)	?	1
Autre (à préciser ultérieurement)	?	1
Participants Partenaires Techniques et Financiers		8
Banque Mondiale (Niamey)		1
Agence Française de Développement Niamey		1
Ambassade de France, Service de Coopération et d'Action Culturelle		1
Délégation de l'Union européenne		1
USAID		1

Institutions	Intervenants et participants invités	Nombre de personnes prévues
CARE International		1
USAID Sahel Resilience Learning (SAREL)		1
SNV		1
Participants nationaux		6
Direction Générale des Eaux et Forêts	DG / DGA / DAMénagements / DRNiamey	4
Représentant de l'Association nationale des exploitants de bois		1
Gouvernorat de Niamey		1
Participants régionaux		10
Directeurs régionaux de l'Environnement	Dosso, Tillabery, Diffa, Maradi	4
Président de la Fédération des marchés ruraux Maradi		1
Représentants des marchés ruraux Say et DDE		2
Maires de trois communes	Say + Makalondi + OuroGueladio	3

Les participants sont invités à confirmer leur participation avant le 30 juin /2017 à l'attention de :

M. Souley DOUDOU (mail : mallamdoudou@yahoo.com) téléphone 91 57 26 27

Mme Mariam ICHAOU (mail : marieaima@yahoo.fr) téléphone 96 53 16 36 ou 90 52 54 43)

Les participants des régions seront invités à établir et remettre, pour tous remboursements des frais engagés, les ordres de mission de déplacements.

CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Je soussigné, M.(noms et prénoms)....., déclare CONFIRMER / NON CONFIRMER (barrer la mention inutile), ma participation au colloque "Gestion des ressources forestières des territoires péri-urbains et changement climatique "à Niamey les 5, 6 et 7 décembre 2017.

Fait à(lieu de résidence).....le (date)

Signature et cachet (si disponible)

A renvoyer **avant le 30 juin 2017** par courrier postal, appel téléphonique ou, après scan, à
M. Souley DOUDOU mail: mallamdoudou@yahoo.com téléphone 90 54 04 27 / 89 38 24 65
Mme Mariam ICHAOU (mail : marieaima@yahoo.fr) téléphone 96 53 16 36 / 90 52 54 43

REPUBLIQUE DU NIGER

COLLOQUE NATIONAL

« GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES DES TERRITOIRES PERI-URBAINS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Université AM de Niamey, INRAN, Centre Régional AGRHYMET, CIRAD/FONABES et SCAC/Ambassade de France
Niamey, du 5 au 7 décembre 2017 »

AGENDA PROVISoire DES SIX DEMI-JOURNEES

HORAIRE	ACTIVITE	INTERVENANT
Première journée		
8h00-9h30	Accueil des participants et installation des participants	Equipe Organisation
9h30-9h40	Allocution d'introduction	Dr. Idrissa Oumarou
9h40-9h45	Fatiha	Un participant
9h45- 9h55	Allocution	SCAC / Ambassade de France
9h55-10h05	Discours	Pr. Marichatou
10h05-10h20	Discours d'ouverture	M. Ministre chargé de l'Enseignement supérieur
10h20 -10h40	C1 : Le SDACD de la ville de Niamey	Pierre Montagne + Dr. Idrissa Oumarou
10h40- 11h00	Pause-café	
11h00 -11h20	C2 :Les parcs agroforestiers et l'approvisionnement en bois-énergie de la ville de Niamey	Pr. Mohamed Gafsi + AbdoukarimBoubacar
11h20-12h30	Débats	
12h 30 -14h30	Pause-déjeuner	
14h30-14h50	C3 : A préciser	Pr Adam Toudou
14h50-15h10	C4 : Gestion multi-usages, socialement et écologiquement durable des écosystèmes forestiers	Dr. Ichaou Aboubacar + Régis Peltier
15h10-15h30	C5 : Evolution de la ressource dans le massif de Tientiergou, département de Say	Dr. Abdou Amani + AssoumaneGarba
15 h30-16h30	Pause-café	
16h30-17h30	Suite et fin discussions	participants
17h30	Fin de la journée	
Deuxième journée		
9h00 -17h30	Visite de terrain	Département de Say

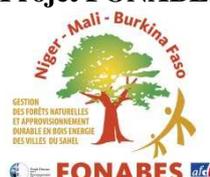
HORAIRE	ACTIVITE	INTERVENANT
Troisième journée		
9h 00-9h20	C6 : La gestion des ressources forestières et le changement climatique dans la région de Diffa	Université de Diffa
9h20 – 9h40	C7 : Impact de l’exploitation du bois-énergie sur la structure des formations forestières du massif de Baban Rafi, région de Maradi	Université de Maradi
9h40 – 10h00	Pause	
10h00 – 10h20	C8 :Aménagement forestier et changement climatique au Niger	Pr SanoussiAtta + Dr MaguetteKaire
10h20-10h40	C9 :Foresterie Urbaine et Changement Climatique	M. Moussa Soule, doctorant
10h40 – 11h00	C10 : A confirmer	INRAN / DS
11h00-12h30	Débats	
12h 30 -14h30	Pause déjeuner	
14h30-16h00	Débats et Synthèse	
16h00-16h30	Pause	
17 h	Communiqué final et clôture	

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
N° CONVENTION CZZ 1813.01 A

AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

GESTION DES FORETS NATURELLES ET APPROVISIONNEMENT
DURABLE EN BOIS DES VILLES DU SAHEL

Projet FONABES



CIRAD, Centre de coopération internationale
en recherche agronomique pour le développement
CIFOR, Center for International Forestry Research
ONFI, Office National des Forêts internationales

Compte rendu de réunion à Niamey de l'UCC Niger avec la DGEF

UCC	:	Niger
Rédacteurs	:	Pierre Montagne, Idrissa Oumarou, DGEF
Date	:	12 avril 2017
Lieu	:	Niamey
Objet	:	Appui à l'Equipe UCC Niger concernant les PAGS/PSG
Ordre du jour	:	1/ Processus d'élaboration des PAGS, méthodologie et Résultats 2/ Conditions de validation des PAGS
Participants	:	Voir liste de présence en annexe

1. Introduction

A l'instar du Projet de Gestion des Forêts Communales et Communautaires (GESFORCOM) qui a pris fin en 2011, le Projet FONABES a prévu dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2, l'élaboration des Plans d'Aménagement et de Gestion Simplifiée (PAGS) dans les 9 villages cibles. A cet effet, suite aux travaux d'inventaire et de délimitation des terroirs forestiers villageois réalisés respectivement en décembre 2016 et janvier 2017, le consultant forestier a procédé à la mise au point d'une méthodologie générale (rapport d'étape 3) pour l'élaboration de ces PAGS et pour la réalisation des Plans Simples de Gestion (PSG).

Les 20 PAGS / PSG élaborés en 2010 par le projet GESFORCOM n'ont jamais été validés comme le prévoyait la loi 2004-040 du 8 juin 2004 en son article 30 qui stipule :

« Article 30 : La gestion des forêts domaniales se fait conformément aux plans d'aménagement forestier élaborés par l'administration chargée des forêts ou sous son contrôle en concertation avec les populations concernées et, le cas échéant, avec les gestionnaires des forêts.

Les plans d'aménagement forestier définissent les opérations et mesures à réaliser dans le temps et l'espace afin de tirer des rendements optimaux et soutenus de la forêt, sans porter préjudice à sa capacité de régénération et de production à long terme, à son équilibre écologique et à sa diversité biologique.

Les plans d'aménagement forestier sont approuvés par arrêté du Ministre chargé des forêts dans le cas des forêts de l'Etat et par l'autorité compétente décentralisée dans le cas des forêts des collectivités territoriales.

Les plans d'aménagement forestier sont ensuite intégrés aux schémas d'aménagement foncier prévus par la législation en vigueur. »

C'est pour éviter une telle situation que le projet FONABES a pris l'initiative en relation avec la DGEF d'organiser une séance de restitution des travaux d'élaboration des 9 PAGS / PSG. IL s'agissait de clarifier les implications de ce texte et définir une conduite à tenir en conformité avec les règles et procédures de la DGEF. C'est donc en présence, d'une dizaine de cadres de la DGEF que cette restitution d'1/2 journée a été faite et permis la présentation des conclusions du rapport d'étape 3 et de la méthodologie détaillée d'élaboration des PAGS / PSG du consultant en aménagement forestier. Une discussion sur le fond et la forme a permis d'éclaircir le cheminement à suivre pour achever l'élaboration des 9 PAGS et de s'assurer du processus de validation.

Au cours de son exposé le consultant aménagiste forestier a notamment expliqué le traitement effectué sur la base des données d'inventaires relevés par le partenaire BEIE. Les calculs de quotas ont été établis à hauteur, selon les terroirs, de 30 à 50% des possibilités calculées. Il faut surtout souligner que seul au niveau du terroir de Bango (commune de Say) le quota est nul.

2. Présentation de la méthodologie d'élaboration des PAGS/PSG

2.1 Exposé du consultant aménagiste forestier

- Le consultant aménagiste forestier a également présenté la méthodologie d'élaboration des PAGS qui sera suivie. C'est une méthode similaire à l'approche utilisée pour l'élaboration des PAGS dans le cadre de GESFORCOM. A titre d'exemple, le PAGS de Kiki Bomanga a été présenté et tous les autres PAGS seront établis sur cette même base ;
- La méthodologie d'aménagement proposée est fine et surtout tous les acteurs de la mise en œuvre dont l'administration forestière, les communes et bien sur les bûcherons et membres des SLG des marchés ruraux doivent jouer leurs rôles. Il s'agit d'éviter de refaire les mêmes erreurs que par le passé. Il y a des zones où les directives sont respectées et donc les modèles viables mais aussi des zones avec un certain laisser aller dans le rôle du SF faute de moyens et acteurs locaux qui exploitent sans restrictions la ressource.
- Après la délimitation des terroirs forestiers, 4 grands types de faciès terroirs ont été définis correspondants aux formations de plateaux à Combrétacées (2 types), aux formations de bas-fonds et aux formations champêtres. Avec un mini de points d'inventaires, le potentiel stock a été évalué (voir rapport étape 2 consultant aménagiste forestier).
- Résultats inventaire
 - Combrétacées sont l'essentiel de la production potentiel des plateaux ;
 - On trouve une variation de la présence des CN et CM entre communes ;
 - Une exploitation difficile du fait des distances « protège » certaines espèces ;
 - Les espèces accompagnatrices des Combrétacées se retrouvent dans les mêmes terroirs et se développent de façon différenciées cf Bango où les autres espèces disparaissent mais à Bélaré et Tientiergou les espèces comme Piliostigme se développent !
- Pour la gestion / exploitation et/ou restauration
 - Les propositions suivent les règles de régénération retenues avec une rotation fixée à 9 ans avec une certaine marge de manœuvre en considérant un âge moyen de reconstitution de 11 ans pour le calcul des volumes à exploiter par an. Pour les houppiers, on considère avec un étêtage qu'en 5 ans les branches se sont reconstituées.
 - Le volume exploité des houppiers + combrétacées donne le quota de 50% sur la possibilité annuelle et on prend 30% dans la zone. Les propositions de quotas sont donc très prudentes
 - Par terroir forestier, il y a des différences notables entre terroirs :
 - Bellaré 2407 st
 - Bango 0 ! peuplement surexploité donc pas de régénération
 - Tientiergou : 837 st

- Tielol
 - Etc
- Lors de la mise en exploitation, il est important, relativement à ces quotas que le SF fasse bien l'effort de fixer aux bûcherons les conditions d'exploitation (quantité par bûcheron et nombre de bûcherons).
- Le rapport 3 donne :
 - Les quotas provisoires par SLG et donc par blocs (3 grands blocs à peu près équivalents en volume à exploiter en 3 ans ;
 - Les revenus potentiels qui sont fonction des quotas et du nombre de bucherons ;
 - Les couts des actions de restauration pour gérer et régénérer sont à évaluer :
 - Cas de Bango où il ne faut pas couper et mettre en place une série de restauration : évaluer les couts des actions de paillage + plantation + semis directs etc...plus suivi des houppiers ;
 - Vérifier les données sur la population pour avoir le nombre de bucherons (cf SDAFC) et se référer au PAGS / PSG de Kiki Bomanga (Gesforcom)
 - Les PAGS / PSG seront remis au SF, S départemental, à la commune et aux SLG , y compris les données financières, les directives techniques resteront à préciser suivant l'intensité de la restauration.
 - **Enfin, il faut un point de vente unique**
- L'aménagement consiste à gérer, mais aussi régénérer. Ainsi, pour le cas de Bango où le quota est nul, le terroir ne sera pas en mesure d'être mis en exploitation. Le consultant propose plutôt de mettre en place des actions de restauration compte tenu de la gravité de la situation. La question se pose aussi de retenir un autre terroir qui pourrait se substituer à Bango pour la relance de l'exploitation de type marché rural et conserver l'objectif quantitatif du projet de 9 terroirs sous aménagement forestier et exploitation durable.
- Selon le consultant, la mise en œuvre des quotas dépend de deux conditions :
 - que la possibilité d'exploitation puisse exister (nombre d'exploitants à respecter);
 - que le service forestier exerce son rôle régalien de le faire respecter.
 - l'équipe de cartographie doit établir le schéma du morcellement du terroir de manière à ce que les 3 blocs puissent être équivalents en surface et surtout être accessibles et identifiables par les bûcherons.
 - **les distances de chaque bloc à exploiter par rapport à Niamey;**

2.2 Interventions du DGA et du chef de projet

Au cours du premier débat qui a suivi, le DGA a pris la parole pour féliciter le consultant et à apprécier la prudence qu'il a observé pour la détermination des quotas notamment les 30 à 50% de possibilité annuelle. Des gens ont pris l'habitude de couper et ne vont pas s'arrêter si une ou plusieurs alternatives ne leur sont pas données. La restauration va s'imposer mais quelles autres alternatives ?

Il apparaît bizarre d'avoir à Mossipaga, avec un quota de 4500 stère et une exploitation continue depuis 20 ans, un pourcentage en CN de 44% ?? R : Mossipaga a une surface en extension avec des zones non sécurisées.

Le Chef de Projet est également intervenu pour souligner les enjeux des aménagements forestiers pour une exploitation durable à développer autour de la ville de Niamey alors que la population de celle-ci a triplé en 25 ans avec une consommation domestique passée de 130 000 tonnes en 1990 à près de **273 000 tonnes** en 2015 mais avec encore un bilan positif de 100 000 tonnes.

Il a précisé qu'en 1990, lors de l'élaboration du premier SDA de la ville de Niamey, la possibilité des formations forestières péri-urbaines n'avait été évaluée qu'à partir des formations de plateaux à Combrétacées en omettant (pour des raisons pratiques) les formations des terroirs agricoles notamment les arbres comme les Gaos sources importantes des ruraux pour assurer leurs approvisionnements en bois de feu. Si l'on compare le bilan offre – demande 1990 – 2015 selon les mêmes paramètres de calcul de l'offre c'est-à-dire sans tenir compte en 2015 de l'offre des terroirs agro-forestiers, on

s'aperçoit que ce bilan serait négatif de près de 600 000 tonnes en 2015 ! Ceci montre toute l'importance de ces formations de parcs agroforestiers dans ce bilan offre-demande en bois-énergie. Il faut aussi considérer que l'on peut faire l'hypothèse que 80% de la demande des populations urbaines est assurée par la production des formations de plateaux à Combrétacées et que la même proportion alimente les ruraux (même si cela doit encore être vérifié).

Dans ce contexte d'accroissement continu de la demande urbaine, il est important de développer les aménagements forestiers dans les formations de plateaux à Combrétacées mais il est non moins important d'assurer leur pérennité en mettant en place les moyens de respect des quotas. Le cas de Bango où une exploitation au départ sous aménagement a dégénéré en exploitation anarchique doit nous amener à réfléchir au risque d'une généralisation des « cas » Bango dans le bassin de Niamey où la ressource n'est plus suffisante pour assurer une exploitation durable.

2.3 Débats

2.31 Questions des participants

Les participants dans la salle, très satisfaits du contenu de la présentation ont également tenu à intervenir pour obtenir des éclaircissements sur certains points notamment:

- les espèces pourvoyeuses de PFNL sont les plus exploitées pour la production de bois énergie, alors qu'il s'agit bien d'espèces protégées, que faut-il faire?
- la situation de Tientiergou est presque identique à celle de Bango du point de vue de l'exploitation, sauf que Bango est plus grave. N'y a-t-il pas lieu d'y arrêter l'exploitation pour la restauration?
- le quota a été déterminé en tenant compte du fonctionnement hydrique des types de faciès de végétation dominants identifiés et du seuil d'anthropisation. N'y a-t-il pas lieu de prendre en compte plutôt la productivité de la formation forestière?
- la situation de Bango est critique et c'est bien d'avoir proposé la restauration. Ne faut-il pas aussi songer à la reconversion des bucherons?
- les taxes sont déterminées en fonction de la distance : Torodi et Say étant dans une position intermédiaire, comment faut-il faire?
- *Combretum nigricans* est une espèce très prisée, très recherchée même par les bouchers et cela fait beaucoup de pression. Ne pensez-vous pas que des mesures spéciales seraient nécessaires?
- il y a lieu de constater que plus la population est vulnérable plus les gens s'abattent sur le bois qu'ils exploitent démesurément. Nous pensons qu'une étude de vulnérabilité est nécessaire pour identifier les mesures à prendre!?
- une étude sur les PFNL est aussi indispensable pour en faire un point fort;
- la situation est si critique qu'il faudrait s'inquiéter par rapport à la mise en application du quota sur le terrain car la population n'est pas déterminée. Deux paramètres doivent être considérés à ce titre, sur les forestiers eux-mêmes (car il n'y a aucune prise de conscience), et sur une population qui ne vise que l'argent;
- quelles dispositions faudrait-il prendre pour que les blocs triennaux soient exploités rationnellement?
- on constate vraiment l'état de dégradation des ressources des formations forestières avec le cas de Bango où la restauration a été proposée. De même, l'exploitation de certaines formations doit être retardée, notamment celles qui sont à côté de Niamey. Il faut prendre des dispositions pour exploiter les formations les plus éloignées de Niamey;
- la spéculation foncière a atteint des proportions inquiétantes surtout dans la zone de Say. A Tientiergou et Bellaré par exemple, on constate que les gens de Niamey ont acheté de grands espaces soit disant pour cultiver maïs, malheureusement, ils défrichent pour exploiter le bois;
- un Schéma d'Aménagement Foncier (SAF) est en cours d'élaboration par la Région de Tillabéry, et nous proposons de mettre en cohérence le SDACD de Niamey avec ce document;
- pour la viabilisation des marchés ruraux, des mesures sont à prendre vis à vis des commerçants transporteurs qui ne veulent pas aller plus loin;
- si les quotas doivent être exploités à 100% pour l'approvisionnement en Bois énergie de Niamey, comment satisfaire la demande locale qui est également importante?

- des détails doivent être donnés dans le cadre des actions de restauration sur le terrain.
- dans les terroirs villageois d'intervention cibles de FONABES, notamment à Makalondi, tous les villageois se disent "bucheron", que faut-il faire si le quota doit être respecté?

2.32 Réponses du consultant aménagiste forestier

- La ressource bois du terroir de Bango a été épuisée du fait de la loi de la nature parce qu'il n'y a pas eu de suivi. On peut considérer Tientiergou comme une réussite, et l'abondance de l'espèce *Piliostigmareticulatum* permet de tenir son quota. La réussite au niveau de Tientiergou a permis de protéger la ressource même au niveau de la Commune de OuroGuéladjo. Bien sûr, par rapport à Madarounfa, la situation n'est pas comparable;
- Le quota dépend de la possibilité, c'est à dire ce qui se régénère au cours d'une année. Pour le déterminer il faut qu'on tienne compte du régime hydrique et de l'anthropisation. Bango a par exemple été victime de "l'indiscipline" des acteurs vis à vis des règles établies;
- La taxation est différentielle par rapport à la distance de Niamey, c'est à l'autorité de se prononcer concernant les positions intermédiaires;
- L'étude de vulnérabilité a été approchée par le service forestier depuis 1989-1990, avec le principe de succession des années, trois (3) bonnes années auxquelles suivent trois (3) mauvaises années. Mais l'étude proposée mérite que l'on y réfléchisse;
- Les affectations de personnel forestier doivent répondre à des normes. On ne peut pas affecter n'importe qui n'importe où. Les "non SED" ne comprennent pas certaines démarches. Donc il faut mettre les personnes qu'il faut là où il faut;
- Le respect du quota en rapport avec la répartition des blocs triennaux est fondamental, mais si vous avez plusieurs points de vente par marché rural, toutes les fraudes sont possibles. Donc il faut absolument un point de vente pour une gestion rigoureuse respectueuse des normes établies;
- Si la taxe différentielle n'a pas marché, il faut un arrêté du Ministre comme mesure;
- A propos de la consommation rurale/locale, c'est une réflexion de taille. La prudence voudrait que l'on tienne compte de cette préoccupation, mais il n'y a pas de dualité avec la consommation de la ville sauf pour Tientiergou. Au village, généralement pour la consommation d'énergie, ils utilisent les tiges de mil, les bouses de vache, etc en tout cas pas la même qualité de bois que la ville;
- Les détails concernant les actions d'aménagement sont divers et variés, on peut par exemple pour Bango conseiller des opérations de paillage;
- S'agissant du nombre de bucheron, tout le monde ne peut pas être bucheron, il faut des critères. Dans la pratique, nombreux sont "ceux qui cherchent à manger". A cet effet, il faut que le contrôle redevienne "régalien", il faut que le nombre de bucherons soit en adéquation avec le quota à ne pas dépasser. Il faut choisir les bons bûcherons, donc définir des critères. Selon Col Doukia, n'est pas bucheron qui veut. Les agents de terrain doivent agir pour mettre de l'ordre dans cette situation. Ils ne doivent pas se laisser corrompre;
- S'agissant de la spéculation foncière, il faut reconnaître qu'il y a une exagération de la population, et c'est une question politique. On note une forte concurrence entre la vente du bois et la spéculation foncière. La puissance publique est interpellée. Il faut une action musclée, une volonté politique forte. C'est une question qui dépasse FONABES, encore moins le service de l'Environnement;
- Concernant l'interpellation des cartographes, il faut dire qu'ils doivent travailler de commun accord avec l'aménagiste pour délimiter et tracer les blocs. C'est fondamental, et c'est ensemble que le cartographe et l'aménagiste doivent travailler. Comme l'a fait remarquer Col Yacouba, les blocs triennaux peuvent être normalisés en rapport avec le volume des ressources ligneuses mais pas la superficie qui peut varier en fonction du type de formation présente et du faciès.

3. Conditions de validation des PAGS/PSG

Dans une intervention introductive à ce point, le Coordonnateur UCC a souligné la nécessité de définir les conditions de la validation des PAGS pour deux raisons essentielles notamment :

- éviter la situation des 20 PAGS élaborés par le projet GESFORCOM où avec un important

- investissement humain et financier, ils sont restés sans lendemain et restent du « papier » ;
- préciser à quel niveau cette validation devrait se faire si l'on tient compte de l'article 30, alinéa 3, de la loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier qui souligne que "*les plans d'aménagement forestier sont approuvés par arrêté du Ministre chargé des forêts dans le cas des forêts de l'Etat et par l'autorité compétente décentralisée dans le cas des forêts des collectivités territoriales.*" A cela s'ajoute le décret n°2016-075/PRN du 26 janvier 2016 portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Communes dans les domaines de l'éducation, de la Santé, de l'Hydraulique, et de l'Environnement.

Dans une première réaction, Dr Ichaou, consultant et cadre des Eaux et Forêts, a rappelé l'importance de la validation des PAGS pour une gestion durable des ressources ligneuses car il est impératif de respecter les quotas sinon on court vers la catastrophe. Ces arrêtés permettront d'engager le processus de transformation des MR d'orientés à contrôlés pour une meilleure exploitation de la ressource tenant compte des possibilités des formations forestières.

Le DG Adjoint de l'Environnement, Col IbroAdamou, a reconnu la justesse d'une telle démarche qui consiste à présenter le contenu à donner aux PAGS et de réfléchir sur la possibilité de les valider. Il a confirmé que c'est par un arrêté du Ministre en charge des forêts que les PAGS devraient être validés mais toutefois le processus pourrait évoluer autrement.

Selon Col Doukia, les forêts dont il est ici question ne sont pas des forêts des collectivités territoriales, elles demeurent encore forêts domaniales, propriété de l'Etat. Pour qu'elles appartiennent aux collectivités, il faut qu'il y ait un acte ministériel qui précise bien le domaine transféré. Donc pour le moment, ce n'est pas aux maires de prendre de telles décisions.

Pour le chef de Projet, une solution doit être trouvée pour la validation des 9 PAGS qui seront achevés en juin 2017. Déjà pour GESFORCOM, cela avait été une surprise de voir que 2009 date de leur élaboration, les PAGS sont restés lettre morte. FONABES a un délai, une durée de vie limitée qui à partir de maintenant est à peu près de deux ans et a pour obligation de mettre en place ces plans pour une meilleure gestion de la ressource, sinon le cas de Bango va se généraliser.

Pour le Coordonnateur UCC Niger, les interventions de FONABES doivent être perçues comme un appui au service de l'Environnement, et après la fin du projet, c'est ce service de l'Etat qui doit assurer l'après-projet. Même si FONABES installe les plans et lance la mise en oeuvre qui dure 9 ans, c'est à l'environnement de poursuivre le travail car FONABES sera parti. Donc ces Plans doivent être vus comme la "chose" de la DGEF.

Intervenant à son tour Col Yacouba, Directeur des Aménagements Forestiers, du Reboisement et de la Restauration des terres (DARFRT) a affirmé reconnaître tout l'apport de FONABES, y compris sur le terrain. Une solution sera belle et bien trouvée pour les 9 PAGS actuels puisque dans leurs contenus, ils répondent bien aux attentes de la DGEF. C'est au niveau de la procédure de validation qu'il faut voir, et même là, il y aura une évolution à partir du mois de mai 2017. En effet, une décision sera prise au niveau du Gouvernement pour définir les domaines de transfert et les niveaux auxquels cela va effectivement s'opérer l'éducation, la santé, l'hydraulique et même l'environnement. Par contre s'agissant des 20 PAGS de GESFORCOM, il y a eu une évolution depuis lors. Est-ce que leur contenu est toujours d'actualité? Il y a lieu de prendre des dispositions.

Il a été proposé la rédaction d'une note synthétique d'élaboration et de validation des PAGS d'ici la fin juin 2017.

Pour sa part ElhGarba DOGA, Secrétaire exécutif de "Debout Niger", a évoqué le cas des PDC (Plan de Développement Communal) dont il a une grande expérience d'élaboration et d'adoption, et des PLEA (Plan Local d'Eau et d'Assainissement) élaborés au niveau des Communes, a suggéré de s'assurer que le document tient compte des "exigences" du Ministère qui délivrera une autorisation attestant la conformité à leurs Programmes et critères. Avec cette autorisation la validation pourra se faire par l'autorité indiquée (Région, Département, ou Commune)

Selon Colonel Doukia, c'est une question de détermination des acteurs! Si tous les plans sont finis, on les ventile et on convoque un "mini" atelier pour valider et le Ministère pourra à cette condition signer. Mais il faut faire vite car d'aucuns s'imaginaient que les plans étaient déjà disponibles.

Qu'en sera t-il des plans GESFORCOM, avait alors demandé Col Assoumane Garba?

Il faut les relire, comme proposé par Col Yacouba. Le Chef de Projet a reconnu qu'il y a eu une erreur de GESFORCOM de ne pas avoir posé le problème en son temps, mais c'est dommage que la DGEF n'ait pas fait son travail, et l'exploitation continue sous forme incontrôlée. Les 20 plans GESFORCOM seront repris pour voir ce qu'il y a lieu.

4. Recommandation

FONABES ira jusqu'au bout du processus d'élaboration des PAGES et le Projet prévoit de convoquer en fin juin 2017 une réunion en présence des responsables de l'Environnement des trois (3) pays pour réfléchir à l'harmonisation des politiques forestières (composante 3b) et la question pourra être posée.

La DGEF doit élaborer un TDR pour mettre les 20 plans GESFORCOM dans le circuit administratif pour leur validation, en prenant en compte tout le processus et la durée que cela implique.

Annexe 5 : Liste de présence

Niamey, le 12.04.2017

Projet FONABES

Liste de présence à la réunion
sur le processus d'élaboration des PABIS
et les conditions de leur validation

N	Noms et Prénoms	Fonction / Service	Contact / Email	Signature
1	Idrissa Oumarou	Coordonnateur UIC	91.62.70.73	
2	Garba Douza	SE de bureau Niger	98354442	
3	Garba Adamou San Issa	chef division aménagement	96909494	
4	Nouhou ABDOU	chef Div's Env Carfo	96982523	
5	Boutari, Elh. Abdoulaye	CP/DAF/R/RT	97132271	
6	Sani Modji	Division Env Carfo	96582825	
7	Moustaphe Ibrahim	Division Restauration	96272075	
8	Hane Kanta Al-Sa'adeh	chargé des programmes	85362689	
9	Yaouba SEYDOU	DAF/R/RT	96989515	
10	Bekouye Salymane	DAF/R/RT	96523722	
11	Damaoua Abdou	chargé programmes/Asst	9685322	
12	Moumouni Karimou	chef division PR	96727699	
13	Belle Ousmane	DAF/R/RT/Adjt	96595986	
14	Bebe Elh Ouhavaka	Fonabes	96493438	
15	Ibra Adama	DAF Adjt	96965910	
16	Hamadou Hamadou	DAF/R/RT	96274567	
17	Assoumani Garba	AXE-MV	96097299	
18	Soukha KARA	DPNE	96891838	
19	Père MONTAIGNE	Cirol / FONABES	96125811	
20	Dr. Ichaou Abanjan	Expert/formation	96572119	
21	Souley Louder	DD 3pays POLARS	96540427	